

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'AIN

Arrondissement de BELLEY

Canton d'AMBERIEU en BUGEY

Commune de DOUVRES

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt - trois et le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Douvres, sous la Présidence de Mr Christian LIMOUSIN ;

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	11	15

Etaient présents : Christian LIMOUSIN - Lionel MOUGEOT - Charlotte SUPERNAK
Guy BELLATON - Lucette BOURGEOIS - Yves PROVENT - Monique BUSNEL
Nathalie VERDEGHEM - Sandra VOISIN - Serge GOMES - Mélanie JACQUIN

Etaient absents : Françoise CAVA NNE - Serge BAILLY - Nicolas BARRIER - Roelof VERHAGE

Date de la convocation : 16/05/2023

Secrétaire de séance : Lucette BOURGEOIS

Pouvoirs : Françoise CAVANNE donne pouvoir à Monique BUSNEL

Serge BAILLY donne pouvoir à Charlotte SUPERNAK

Nicolas BARRIER donne pouvoir à Yves PROVENT

Roelof VERHAGE donne pouvoir à Lionel MOUGEOT

Délibération N°20232505-002 : Modalités de publicité des actes administratifs pris par les communes de moins de 3500 habitants.

Vu l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance N° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes

Accusé de réception en préfecture
001-210101499-20230526-20232505_002-DE
Date de dépôt : 26/05/2023

règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel doit être diffusée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Néanmoins, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant le rappel des services de la Sous- préfecture nous informant qu'il convient de se positionner sur 1 choix unique de publicité ;

Considérant la nécessité et le souhait de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Douvres pour faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver les modalités actuelles de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, comme ci-dessous :

- Publicité par affichage sur les tableaux d'affichage aux portes de la mairie, et dans les différents quartiers du village.

Monsieur le Maire précise qu'un résumé des délibérations, ainsi que les Procès - verbaux des séances sont déjà diffusés sur le site Internet de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire comme ci-dessous :

- Publicité par affichage sur les tableaux d'affichage aux portes de la mairie, et dans les différents quartiers du village.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous - Préfet de l'arrondissement de Belley et au receveur de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
001-210101499-20230526-20232505_002-DE
Date de réception préfecture : 28/05/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

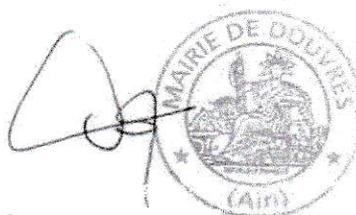
Département de l'AIN

Arrondissement de BELLEY

Canton d'AMBERIEU en BUGEY

Commune de DOUVRES

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL



Fait à Douvres, le 25/05/2023

Le Maire, Christian LIMOUSIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous -Préfecture,
le.....26/05/2023 et de la publication, le26/05/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210101499-20230526-20232505_002-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210101499-20230526-20232505_002-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2023